

Liste des comparants des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers

Citer ce document / Cite this document :

Liste des comparants des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 520-535;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2704

Fichier pdf généré le 02/05/2018

SÉNÉCHAUSSÉE DE BÉZIERS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres (1).

Des 16, 17, 18, 19 et 20 mars 1789.

Sont comparus :

Dans l'ordre du clergé :

Messire Charles-François-Siméon Vermandois de Saint-Simon-Rouvroy-Sandricourt, évêque et comte d'Agde ;

Messire Louis-Henry de Bruyère de Chalabre, évêque et seigneur de Saint-Pons ;

Messire Aymard-Claude de Nicolay, évêque et seigneur de Béziers ;

Messire Jean-Félix-Henry de Fumel, évêque et comte de Lodève et de Montbrun, comte honoraire de Brioude, représenté par M. Jean-Marie Daydé, chanoine de l'église de Béziers, vicaire général et official du même diocèse, son procureur fondé ;

Messire Arthur Dillon, archevêque de Narbonne, primat des Gaules, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, président-né des Etats de Languedoc, seigneur de Capestan et autres lieux de notre ressort, représenté par M. Louis-Nicolas-Augustin Maréchal, chanoine de l'église de Narbonne, vicaire général du même diocèse, son procureur fondé ;

Messire Louis-François de Bausset, évêque d'Alais, abbé commandataire de Joncels, représenté par messire Jacques de Lozerau Dufey, chanoine, succenteur de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

Messire Auguste de Lort-Sérignan, vicaire général de Valence, abbé commandataire de Saint-Aphrodise de Béziers, représenté par M. Martin, curé de la paroisse du même nom, son procureur fondé ;

Messire Armand-Pierre de Charenet de Puy-séjour, vicaire général du diocèse d'Alby, abbé commandataire de Valmagne, représenté par messire Etienne de Rives, vicaire général du diocèse d'Aire, chanoine de l'église de Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé ;

Messire Jean-Joussieu de Tourdounet, abbé commandataire d'Audianne, représenté par M. Pierre-Félix Bepel, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

Dame Marie-Madeleine de Donson de Cabrerolles, abbesse de l'abbaye du Saint-Esprit de Béziers, représentée par M. Jacques-Joseph-Alexandre de Portalon, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aphrodise de la même ville, procureur fondé de ladite dame et des religieuses chanoinesses de cette abbaye ;

Messire Pierre-Raphaël-Joubert de Douzainville, vicaire général des diocèses de Dax et de Couserans, grand chantre de l'église de Saintes, abbé commandataire de Saint-Sauveur de Lodève, représenté par M. Jean Segurier, curé de Campagnoles, son fondé de pouvoir ;

Messire André-Paulin-Jarlande Malras, prêtre, chanoine, précenteur et député des dignitaires et chanoines de l'église cathédrale de Béziers ;

Messire François-André de Pas de Beaulieu, prieur commandataire du prieuré royal Notre-Dame de Cassan, diocèse de Béziers, représenté par M. Etienne Giret, curé de Saint-Jean de Ribiau au même diocèse, son procureur fondé ;

Messire Martin-Jacques de Gohin, abbé commandataire de Saint-Police, vicaire général du diocèse d'Agde, chanoine camérier et député des dignitaires et chanoines de l'église cathédrale de la même ville ;

Messire Jean-Benoît Lagare, chanoine et député des dignitaires et chanoines de l'église cathédrale de la même ville ;

Messire Jean-Antoine de Treil de Pardailhan, prêtre, archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Pons, député des dignitaires et chanoines de ce chapitre ;

Messire Barthélemy d'Astruc de Colombière, prieur, curé de Paulhan, diocèse de Béziers, procureur fondé du chapitre préliminaire de Narbonne, seigneur du lieu de Cressau, dans notre ressort ;

Messire Jean Ferret, et André-Antoine Boudon, prêtres, syndics, et députés des hebdomadiers, prébendés et bénéficiers de l'église cathédrale de Béziers ;

M. Jacques-François-Benoît Fabry, prêtre hebdomadier, et Jean-Pierre-Louis Bonneville, sous-diacre bénéficiers, députés des hebdomadiers, prébendés et bénéficiers de l'église d'Agde ;

M. Marie-Charles-François-Joseph-Jacques-Pascal Saint-Amond, prêtre bénéficiers, majeur et député des bénéficiers de l'église de Lodève ;

M. Jean-Pierre Martin, chanoine, sacristain et député des chanoines de l'église cathédrale de Saint-Aphrodise de Béziers ;

M. François-Louis Herail, prêtre hebdomadier, député des hebdomadiers et prébendés de la même église ;

M. Julien de Jaume, prêtre, chanoine, et député d'un chapitre collégial de Sérignan ;

M. Joseph-François de Lasserre de Fontdouce, prêtre, doyen du chapitre collégial de Pézenas, et Etienne-Charles André, chanoine, députés des chanoines du même chapitre ;

M. Jean Fabre, prêtre, député des prébendés du même corps ;

M. Joseph Olive, chanoine précenteur, député du chapitre collégial de Corpestan ;

M. Pierre-David Cazamer, chanoine régulier de la congrégation de France, député du chapitre régulier Saint-Jacques de Béziers ;

Dame Félix de Pardailhan Gondrin, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nonenque, propriétaire en cette qualité de concile dans notre ressort, représentée par M. Louis Jalabert, chanoine de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Louis-Hippolyte Danceau de Lavenalet, prêtre, chanoine de l'église de Montpellier, prieur du prieuré simple Saint-Jean-Baptiste de Laurens, diocèse de Béziers, représenté par M. Jacques Guibert, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

M. Louis de Villeraze, prêtre, prieur commandataire du prieuré royal de Marnay-sur-Seine, chanoine archidiacre de l'église de Béziers, prieur primitif du prieuré simple d'Abeilhan, au même diocèse ;

M. Jean-Etienne Debosque, chanoine de Montauban, prieur du prieuré simple de Saint-Romain d'Aspirau, diocèse de Béziers, représenté par M. Jacques Guibert, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean-Marie Daydé, prêtre chanoine de l'église de Béziers, vicaire général et official du diocèse, prieur du prieuré simple de Saint-Nazaire d'Auberte dans le terroir de Roujan, et au même diocèse ;

M. Philippe de Rivène de Perredon, prêtre, prieur primitif du prieuré simple de Dio, représenté par M. Philippe Durand, prêtre, chanoine de l'église Béziers, chanoine honoraire de l'église de Montauban, son procureur fondé ;

M. François-Hippolyte de Portalon, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aphrodise de Béziers, vicaire général du diocèse de Castres, prieur du prieuré simple de Saint-Hippolyte de Mairan au terroir de Cazoules, diocèse de Béziers, représenté par M. Joseph-Aphrodise de Portalon, prêtre prébendé de l'église cathédrale dudit Béziers, son procureur fondé ;

M. François de Barrès, grand archidiacre de l'église de Béziers, son procureur fondé, conseiller de grand chambre au parlement de Toulouse, prieur du prieuré simple de Saint-Jean-Baptiste de Prades, diocèse de Béziers, représenté par M. Pierre-Louis Martin, prêtre prébendé de l'église dudit Béziers, son procureur fondé ;

M. François Pasquier, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de Saint-Amable d'Auxerre, et prieur du prieuré simple et régulier de Saint-Etienne des Caspeiros au diocèse de Béziers, représenté par M. Léonard-Nicolas, chanoine régulier, prieur du chapitre Saint-Jacques, de cette ville, son procureur fondé ;

Les prieur et religieux de la Chartreuse de Castres, prieur du prieuré simple de Saint-Vincent, paroisse Sainte-Madeleine de cette ville, et propriétaire de plusieurs fiefs en dépendant, représentés par M. Jacques-Joseph-Alexandre de Portalon, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aphrodise de Béziers, leur procureur fondé ;

M. Joseph-Louis Valadru, prêtre prébendé de l'église de Béziers, prieur du prieuré simple de Saint-André d'Ayguesvives, au même diocèse ;

M. Henri-Claude Clémenceau, vicaire général de Nîmes, curé de la paroisse Saint-Gastor de la même ville, prieur du prieuré simple de Saint-Pierre et Saint-Celse, au diocèse de Béziers, représenté par M. Louis Glouteau, prêtre, curé de Badones, son procureur fondé ;

R. P. dom Joseph-André Franc, prêtre, religieux, de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré simple et régulier de Saint-Raphaël, au diocèse de Béziers, représenté par dom Joseph-Vincent Brignet, prêtre de la même congrégation, syndic de l'abbaye de Saint-Tybery, son procureur fondé ;

R. P. dom Joseph Bosquet, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré simple et régulier de Saint-Sulpice de Castelnaud de Guers, au diocèse d'Agde, représenté par dom Paul Blanquière, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Tybery son procureur fondé ;

R. P. dom Joseph Brignet, député des bénédictins de l'abbaye de Saint-Tibéry ;

R. P. dom Pierre-Paul Chauchon, prieur et dé-

puté des bénédictins de l'abbaye de Villemagne et député encore des bénédictins de l'abbaye de Saint-Chinian ;

R. P. dom Marie-François Raynal, prieur et député des bénédictins de l'abbaye d'Arniane, et député encore de ceux de l'abbaye de Saint-Guillem-le-Désert ;

M. Jean-Marie de Labat, prieur et député du chapitre régulier de Cassan, congrégation de France ;

M. Jean-Pierre Rastoul, prieur et député du chapitre régulier de Quarante, de la même congrégation ;

M. Aimé-Louis Desmoulins de l'Isle, prêtre, abbé commandataire de Foucade, représenté par M. Paul Massip, curé de Saint-Chinian, son procureur fondé ;

Dom Alexandre des Biez, prieur et député des Bernardins de l'abbaye de Valmagne ;

M. François-Martin Cabanel, curé de la paroisse Saint-Nazaire de Béziers ;

M. Jean-Jacques Martin, curé de la paroisse Saint-Aphrodise de la même ville ;

M. Léonard Nicolas, curé de la paroisse Saint-Jacques dudit Béziers ;

M. Jean-Dominique Julien, curé de la paroisse Sainte-Madeleine et de la paroisse Saint-Félix son annexe, dudit Béziers ;

M. Jacques-Louis Glouteau, curé de la paroisse de Badones dans la banlieue de cette ville ;

M. Pierre Roger, curé de la paroisse Saint-Martin de Divisan, dans la même banlieue ;

M. Etienne Tailhan, prieur, curé de la paroisse de Saint-Jean-d'Aureilhan, dans la même banlieue ;

M. Dominique Poudroux, curé de la ville de Saint-Pons de Thomières ;

M. Paul Massip, curé de Saint-Chinian, au même diocèse ;

M. Jean Planès, curé de Ferrières, au même diocèse de Saint-Pons, représenté par M. Joseph Billegon, curé de Vendres, son procureur fondé ;

M. Pierre-Jean Goudard, curé de Pardailhan, au même diocèse, représenté par ledit M. Ponderoux, curé de Saint-Pons, son procureur fondé ;

M. Joseph-Aignan Andral, prieur-curé du lieu de Saint-Martial au même diocèse, représenté par M. Jean-Antoine de Treil de Pardailhan, archidiacre de l'église de Saint-Pons, son procureur fondé ;

M. Antoine-François-Sébastien Gazel, curé de la Salvetat, au même diocèse ;

M. Louis-Antoine-Martin Resplandy, curé de la Bastide Rouveirouse, au même diocèse ;

M. Jean-Jacques Guibert, curé de Verrières, au même diocèse ;

M. Guillaume Ritouret, curé de Cournion, au même diocèse ;

M. Etienne-Ignace Gottis, prieur, curé de Boujans, diocèse de Béziers ;

M. Jacques Augier, prieur, curé de Servian, au même diocèse.

M. Jean-Pierre Cernal, prieur, curé du lieu d'Alignan-du-Vent, au même diocèse ;

M. Etienne Giret, curé de Saint-Jean de Ribian, au même diocèse ;

M. Gilbert Santy, curé de Caux, au même diocèse ;

M. Jean Aubès, curé de Nizas, au même diocèse, représenté par M. Fulerand Vignes, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Pierre Audran, curé de Neffès, au même diocèse ;

M. Antoine Serane, prieur, curé de Vailhan, au

même diocèse, représenté par M. Jean-Pierre Soulagne, prieur, curé de Fontès, son procureur fondé;

M. Étienne Coustou, curé de Lieuran Cabrières, au même diocèse, représenté par M. Gilbert Santy, curé de Caux, son procureur fondé;

M. Thomas Rocagel, curé de Peret, au même diocèse;

M. Jean-Pierre Lauret, prieur, curé de Cabrières, au même diocèse, représenté par M. Jacques Augier, prieur, curé de Servian, son procureur fondé;

M. Jean-Pierre Pastre, prieur, curé de Valmascle, au même diocèse, représenté par M. Pierre Daumas, curé d'Aspiran, son procureur fondé;

M. Jean-Joseph, curé de Livas, au même diocèse, représenté par M. Joseph Belegon, curé de Vendres, son procureur fondé;

M. Charles-Joseph Martin, prieur, curé de Campillergues au même diocèse, représenté par M. Henri Rigal, curé de Portiangues, son procureur fondé;

M. Jean Ferrieu, curé de Brenas au même diocèse, représenté par M. Philippe Durand, prêtre, chanoine de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Jean-Benoît Ferrières, prieur, curé de Valquières, au même diocèse, représenté par M. Antoine-Séverin Chaboud, curé de Lignan, son procureur fondé;

M. Étienne Bretons, curé de Dio, au même diocèse, représenté par M. Jean Galtier, curé de Joncels, son procureur fondé;

M. François Mas, prieur, curé de Carlenças, au même diocèse de Béziers, représenté par M. François Balansas, curé de Lieurau-les-Béziers, son procureur fondé;

M. Louis-Antoine Prunct, prieur, curé de Pézenes, et des églises Notre-Dame d'Ourgas et Saint-Martin, les annexes, au même diocèse, représenté par M. Raymond Mestre, prêtre, prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Jean Bousquet, prieur, curé de la paroisse de Fos, au même diocèse, et de l'église Saint-Michel de Pardes, son annexe;

M. Jean-Baptiste-Alexis Coste, prieur, curé de Roquezels au même diocèse, représenté par M. Jacques-Pierre Coste, curé de Laurens, son procureur fondé;

M. Michel Joulian, prieur, curé de Saint-Martin des Crozes, au même diocèse de Béziers, représenté par M. Jean-Pierre Soulagne, prieur, curé de Fontès, son procureur fondé;

M. Pierre Polane, curé de Gabiau, au même diocèse, représenté par M. Jean Blanc, curé de Montadi, son procureur fondé;

M. Charles Mathicu, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur, curé du lieu de Roujau, au même diocèse;

M. Jean Martel, prieur, curé du lieu de Margon au même diocèse, représenté par M. Jean-Pierre Arnal, prieur, curé d'Alignan-du-Vent, son procureur fondé;

M. Jean-Pierre Soulagne, prieur, curé de Fontès, au même diocèse;

M. Antoine Mazel, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur, curé de Pouzolles, au même diocèse;

M. Jacques Guiraud, curé de Fouzilhon, au même diocèse de Béziers;

M. Jacques-Alexis Coste, prieur, curé d'Abeilhan, au même diocèse, représenté par M. Pierre-Jacques Coste, curé de Laurens, son procureur fondé;

M. François Lautier, curé de Magalas, au même

diocèse, représenté par M. Joseph-Gabriel Bosquet, prêtre prébendé de l'église collégiale de Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé;

M. Christophe Hicher, curé de Coulobres, au même diocèse;

M. Louis Bousquet, prieur, curé de Puissalicou, au même diocèse;

M. Joseph Montels, curé d'Espoudeilhau, au même diocèse, représenté par M. Christophe Hicher, curé de Coulobres, son procureur fondé;

M. Jean-Jacques Villebrun, curé de Bassan, au même diocèse;

M. François Balusac, curé de Lieurau-les-Béziers;

M. Nicolas Millié, curé de Ribaute, au même diocèse;

M. Jean-Esprit Meissonnier, curé de Nébian, au diocèse de Lodève;

M. Grégoire Pons, prieur, curé de la ville de Clermont-Lodève;

M. Maximilien Flottes, prieur, curé de Fouscais, au même diocèse, représenté par ledit monsieur son prieur, curé de Clermont, son procureur fondé;

M. François-Alexandre-Hippolyte Baumel, curé de la Coste, au même diocèse;

M. Jean de La Roque, prieur, curé de Saint-Martin du Bosc, au même diocèse, représenté par M. Meissonnier, curé de Nébiau, son procureur fondé;

M. Jean-Antoine Ollier, prieur, curé de Saint-Jean de la Blanquière, au même diocèse, représenté par M. Santy, curé de Caux, son procureur fondé;

M. Guillaume-Clément Jany, prieur, curé d'Usclas, au même diocèse de Lodève, représenté par M. le comte de Moutaux, prieur, curé de Brignas, son procureur fondé;

M. Joseph Audran, prieur, curé de Saint-Frichoux, au même diocèse, représenté par M. Jean Blanc, curé de Montadi, son procureur fondé;

M. Guillaume Dulbourg, curé de Sommont, au même diocèse, représenté par M. Lavit, prieur, curé de Ceyras, son procureur fondé;

M. Louis Montels, curé du Puech, au même diocèse, représenté par M. Lavit, curé de la paroisse Saint-Pierre de Lodève, son procureur fondé;

M. Paul Léotard, curé de la paroisse Saint-Fulcrand de Lodève;

M. Jean Lavit, curé de la paroisse Saint-Pierre de la même ville;

M. Jean-Louis Duclaux, prieur, curé de La Vallette, au même diocèse, représenté par M. Rouquette, prieur, curé de Lauroux, son procureur fondé;

M. Joseph Canac, curé de Soubès, au même diocèse;

M. Jean-Louis Rouquet, prieur, curé du lieu de Saint-Étienne de Gourgas, au même diocèse, représenté par M. Pons, prieur, curé de Clermont, son procureur fondé;

M. Jean-André-Hercule Vergnes, prieur, curé de Parlatges, au même diocèse;

M. Louis-Marc, curé du lieu de Saint-Pierre de Lafage, au même diocèse, représenté par M. Lavit, curé de la paroisse Saint-Pierre de Lodève, son procureur fondé;

M. Augustin de Grégoire, prieur, curé de Vacquerie, du même diocèse, représenté par M. Vergnes, prieur, curé de Parlatges, son procureur fondé;

M. Jean-Antoine Pons, prieur, curé de Saint-Maurice, au même diocèse, représenté par M. Pousson, prêtre gradué de Sorbonne, bénéficiaire de l'église cathédrale de Béziers, son procureur fondé;

M. Jean Combes, curé de Mardières, au même diocèse de Lodève, représenté par ledit M. Vergnes, prieur, curé de Parlatges, son procureur fondé ;

M. Jean-François Jory, curé de Caylar, au même diocèse ;

M. Guillaume Baldonny, curé des Rives, au même diocèse, représenté par M. Théron, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Antoine Serres, prieur, curé de Pegairolles, au même diocèse de Lodève, représenté par M. Millié, curé de Ribaute, son procureur fondé ;

M. Jean Calmels, curé de Coulet, au même diocèse, représenté par M. Canac, curé de Soubès, son procureur fondé ;

M. Joseph Rouquette, prieur, curé de Lauroux, au même diocèse ;

M. Joseph Roux, prieur, curé de Villacan, au même diocèse, représenté par le sieur abbé Saint-Amour, prieur, de Saint-Pierre de la Fage, son procureur fondé ;

M. Jean-Antoine Montziol, curé de Poujols, au même diocèse, représenté par M. Etienne Bellet, ancien curé de la paroisse Saint-Nazaire de Béziers, son procureur fondé ;

M. Brune du Mazel, curé du lieu de Saint-Martin de Castries, au même diocèse de Lodève, représenté par ledit M. Canac, curé de Soubès, son procureur fondé ;

M. Pierre-Louis Maurin, prieur, curé d'Oction, au même diocèse, représenté par M. Honoré Bernard, curé de Salèles, son procureur fondé ;

M. Antoine Rouaud, prieur, curé de Selles, au même diocèse, représenté par le sieur abbé Salze, chanoine de Lodève, son procureur fondé ;

M. Thomas Guizard, prieur, curé de Mérissons, du même diocèse, représenté par M. Hicher, curé de Coloubres, son procureur fondé ;

M. Joseph Bonneville, curé de Liausson, au même diocèse, représenté par M. le comte de Moumaud, prieur, curé de Brignas, son procureur fondé ;

M. Jean-Pierre Cazilhac, prieur, curé de Salzas, au même diocèse, représenté par M. Lavit, prieur, curé de Ceyras, son procureur fondé ;

M. François Roussel, prieur, curé de Monreze, au même diocèse, représenté par M. Meissonnier, curé de Nébian, son procureur fondé ;

M. Honoré Bernard, curé de Salèles, au même diocèse ;

M. Antoine-Séverin Chabond, curé de Lignan, au diocèse de Béziers ;

M. Joseph Belmont, prieur, curé de Thézan, au même diocèse ;

M. Jean-François Arnould, prieur, curé de Marviel, au même diocèse, représenté par M. Pascal Daydé, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jacques Cure, prieur, curé de Saint-Nazaire de Ladarels, au même diocèse.

M. Ambroise-Nicolas de Lasserre, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur, curé de Roquebrun, au même diocèse ;

M. Jacques Carrières, curé d'Olargnes de Saint-Pons ;

M. Gabriel Faberand Massot, curé de Saint-Julien-Olargues, au même diocèse ;

M. Jacques-Joachim Clavel, curé de Saint-Vincent, au même diocèse, représenté par M. Guillaume Salvan, prêtre, chanoine du chapitre collégial Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé ;

M. Pierre-Félix Geniès, curé de Prémiau, au même diocèse de Saint-Pons ;

M. Jean-Jacques Blezy, curé de Riols, au même diocèse ;

M. Jean-Joseph Tarbouriech, curé de Cessenon, au même diocèse, et des paroisses de Prades, Pierre Rue et Cazedarne, ses annexes ;

M. Pierre Gottis, de l'ordre de Prémontrés, prieur, curé de Savignas, au diocèse de Narbonne ;

M. Etienne-Henri-Gaspard Bouniol, archiprêtre de Cazouls-les-Béziers ;

M. Jean Séguier, curé de Campagnoles, au diocèse de Béziers ;

M. Mathieu-Aphrodise Bosquet, curé de Marausan, au même diocèse ;

M. Jean Libes, curé de Villeneuve au même diocèse ;

M. Etienne-Martin Causse, chanoine de l'église de Béziers, prieur du prieuré simple de Saint-Martin d'Agel, situé sur la paroisse de Magalas, et chapelain de la chapelle de Pouzaire, fondée dans l'église des religieuses Sainte-Marie de cette ville, représenté en ces deux dernières qualités par M. Joseph Du Barbier, prêtre, prébendé de l'église de Béziers, prieur de Notre-Dame du Mont-Carmel, son procureur fondé ;

M. Joseph Martin, curé de Causses, au diocèse de Béziers ;

M. Louis Guilbert, curé de Montblanc, au même diocèse ;

M. Jean Guy, prieur, curé de Valvros, au même diocèse ;

M. Pierre Daverroux, curé de Tourbes, au même diocèse ;

M. Etienne Boudon, curé de Conas, au diocèse d'Agde ;

M. François-Louis de Ricard, curé de Castelnau-Deguert, au même diocèse, représenté par M. Germely, chapelain de la chapelle Saint-André de Florensac, son procureur fondé ;

M. Jacques Savy, curé de la ville de Pézenas, au même diocèse ;

M. Jean-Baptiste Babot, prieur, curé d'Aumes, au même diocèse, représenté par M. Joly, curé de Pézenas, son procureur fondé ;

M. Jean-Henri Bellouis, prieur, curé de la ville de Montagnac, au même diocèse, représenté par M. Payen, curé de la paroisse Saint-Etienne d'Agde, son procureur fondé ;

M. Pierre-Louis Peys, prieur, curé de Saint-Pons de Mancheins, au même diocèse, représenté par M. Boudon, curé de Conas, son procureur fondé ;

M. Michel Gibal, curé de Saint-Pargoire, au diocèse de Béziers ;

M. Antoine Faujaud, curé de Campagnan, au même diocèse, représenté par M. Monestié, prêtre de la congrégation de la Mission, professeur en théologie au séminaire de cette ville, son procureur fondé ;

M. Guillaume Mabrieu, curé de Belarga, au même diocèse, représenté par M. Barthélemy d'Astruc de Colombières, prieur de Paulhan, son procureur fondé ;

M. Mathieu Bousquet, prieur, curé de Plaisan, au même diocèse, représenté par M. Alexandre Ferret, diacre du diocèse de Béziers, son procureur fondé ;

M. François Faujaud, prieur, curé de Puilacher, au même diocèse, représenté par M. Granier, prêtre hebdomadaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean Nougieur, curé de la ville de Gignac, au même diocèse ;

M. Jean Cabanel, curé de Saint-Martin de Garcarez, au même diocèse, représenté par ledit

M. Nouguié, curé de Gignac, son procureur fondé ;
 M. André Tindel, curé d'Auniane, au diocèse de Montpellier ;
 M. Joseph Mille, curé de la paroisse de La Boissière, au même diocèse, représenté par ledit M. Tindel, curé d'Auniane, son procureur fondé ;
 M. François Gas, curé de Pouchabon, au même diocèse, représenté par le même procureur fondé ;
 M. Antoine Clarène, curé de la paroisse Saint-Laurent du lieu de Saint-Guillen-le-Désert, au diocèse de Lodève, représenté par M. Libes, prieur curé de Villenouvelle, son procureur fondé ;
 R. P. dom Jacques Michel, religieux de la congrégation de Saint-Maur, curé de la paroisse Saint-Barthélemy, du lieu de Saint-Guillen-le-Désert, au même diocèse, représenté par dom Raynal, prieur de l'abbaye d'Auniane, son procureur fondé ;
 M. Jean Bounariq, prieur, curé du lieu de Saint-Jean de Fos, au même diocèse, représenté par M. Ferriou, curé de Notre-Dame d'Antinaquet, son procureur fondé ;
 M. Pierre-Jean Galby, curé de Notre-Dame de la Garrigue, au même diocèse, représenté par M. Bruéron, curé du lieu de Saint-Félix de Lodès, son procureur fondé ;
 M. Jean-Baptiste Larche, prieur, curé de Montpérroux, au même diocèse ;
 M. François Gaudion, prieur, curé de Saint-André, au même diocèse ;
 M. Antoine Bruéron, curé de Saint-Félix de Lodès, au même diocèse ;
 M. Louis Coudère, prieur, curé de Saint-Guiraud, au même diocèse, représenté par M. Messonnier, curé de Cérignan-la-Cebbe, son procureur fondé ;
 M. Dominique-Jean Loubeau, prieur, curé de Saint-Saturnin et des paroisses d'Arboiras et Jonquières, ses annexes, au même diocèse ;
 M. Louis Lavit, prieur, curé de Ceyras, au même diocèse ;
 M. Jean Barescut, curé de Cambous, au même diocèse, représenté par ledit M. Bruéron, curé de Saint-Félix, son procureur fondé ;
 M. Pierre-René de Comte de Monnaud, prieur, curé de Brignat, au même diocèse ;
 M. Guillaume-Bernard Rigaud, prieur, curé de Carret, au même diocèse, représenté par M. Meissonnier, curé de Lérignan, son procureur fondé ;
 M. Pierre Daumas, curé d'Aspiran, au diocèse de Béziers ;
 M. Valentin Mauzas, curé d'Esclos d'Hérault, au même diocèse, représenté par M. Michel François-Guillaume Fraisse, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;
 M. Etienne Janel, curé de Casouls d'Hérault, au même diocèse, représenté par M. Salry Sudre, prêtre du diocèse d'Alby, son procureur fondé ;
 M. Jean Meissonnier, curé de Lézignan-la-Cebbe, au même diocèse ;
 M. Joseph Barrière, curé de Puimisson, au même diocèse ;
 M. Etienne Eustache, prieur, curé de Saint-Giniès, au même diocèse ;
 M. Antoine Cure, prieur, curé d'Anlignac, au même diocèse ;
 M. Pierre-Jacques Coste, curé de Laurens, au même diocèse ;
 M. Joseph Guy, curé de Coussiniojous, au même diocèse, représenté par M. Giret, curé de Saint-Jean-de-Bibiou, son procureur fondé ;
 M. François-Hilaire Nègre, prieur, curé de

Faugères, au même diocèse, représenté par M. Chaboud, curé de Lignan, son procureur fondé ;

M. Jean-Etienne Puech, prieur, curé de Soumaître, au même diocèse, représenté par M. Galtier, curé de Joncels, son procureur fondé ;

M. Jean-Etienne Tabarié, curé de la ville de Bédarioux, au même diocèse, représenté par M. Vignes, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Joseph Boissié, curé du Mas-Blanc, au même diocèse, représenté par M. Bosquet, prêtre prébendé de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé ;

M. Guillaume Rigaud, prieur, curé de Caumas, au même diocèse, représenté par M. Lunarel, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Antoine Privat, prieur, curé de Notre-Dame de Nize, au même diocèse, représenté par M. Glouteau, curé de Badones, son procureur fondé ;

M. Charles-Augustin Montagnol, chanoine de Joncels, prieur, curé de Lunas, au même diocèse, représenté par M. Fraisse, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean Galtier, curé de Joncels, au même diocèse ;

M. Joachim Gasc, prêtre, curé du Mas-de-Mourrié, au même diocèse, représenté par M. Coutouly, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Antoine Ferriou, curé de Notre-Dame d'Antrignagues, au même diocèse ;

M. Jean Granier, curé de Ceilles, au même diocèse, représenté par ledit M. Ferrier, de Notre-Dame d'Antrignagues, son procureur fondé ;

M. André Bousquet, curé de Vinas, au même diocèse, et de la paroisse Notre-Dame de Rouvignac, son annexe ;

M. Jean-André Barthez, prieur, curé de Saint-Barthélemy d'Arnoye, au même diocèse, représenté par M. Blanc, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean-François Cabassut, prieur, curé d'Avène, au même diocèse, et des paroisses Saint-André de Ricusec et Serviez, ses annexes ;

M. Eléazar-François Vidal, prieur, curé de Saint-Martin de Clemensau, au même diocèse, représenté par M. Augier, prieur, curé de Servian, son procureur fondé ;

M. Pierre Mazel, curé de Graissesat, au même diocèse, représenté par M. Astruc, curé de Cabriols, son procureur fondé ;

M. Jean Reveillon, curé de Camplong, au même diocèse, représenté par M. Martin, curé de la paroisse Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé ;

M. Barthélemy Marie, curé de la paroisse Saint-Etienne de Marsan, et de celle de Saint-Laurent de Ferreïroles, son annexe, au même diocèse, représenté par M. Balausac, curé de Lieurant-les-Béziers, son procureur fondé ;

M. Antoine Sales, curé de Taussac, au même diocèse, représenté par M. Daumas, curé d'Aspiran, son procureur fondé ;

M. Barthélemy Leverre, curé de Villeneuve-les-Béziers ;

M. Louis Espic, prieur, curé de Gers, au même diocèse ;

M. Henri Rigal, curé de Portirangues, au même diocèse ;

M. Guillaume Vivarès, curé de Vias, au diocèse d'Agde ;

M. Séverin-Joseph Payen, curé de la paroisse Saint-Etienne de la ville d'Agde ;

M. Blaise-Hyacinthe Morel, prieur de la paroisse de Saint-Sever de la ville d'Agde, représenté par M. de Cars, présenteur de l'église de la même ville, son procureur fondé ;

M. Honoré Olive, curé de la ville de Cette, au même diocèse, représenté par M. Denis Fave, curé de Saint-Joseph-les-Cettes, au même diocèse, son procureur fondé ;

M. Antoine-Joseph-Xavier Michel, prieur, curé, de Bouzigues, au même diocèse, représenté par M. Leutheris, prieur, curé de Mèze, son procureur fondé ;

M. Jean Lau, curé de Saint-Martin du Crau, au même diocèse, représenté par M. Bouniol, archiprêtre de Cazouls-les-Béziers, son procureur fondé ;

M. Joseph Leutheris, prieur, curé de Mèze, au même diocèse ;

M. Pierre-Jean Perny, curé de Florenzac, au même diocèse ;

M. Jean Viel, curé de Marseillan, au même diocèse ;

M. François Lagrifoul, prieur, curé de Promerols, au même diocèse, représenté par ledit M. Perny, curé de Florenzac, son procureur fondé ;

M. François Julliau, curé de Pinel, au même diocèse, représenté par M. Gottes, prieur, curé de Bonjan, son procureur fondé ;

M. Etienne Marin, prieur, curé de Nézignan, au même diocèse ;

M. Gaspard-François Pouget, curé de Saint-Tibéry, au même diocèse.

M. Jean-François Mazen, curé de Bessan, au même diocèse ;

M. Barthélemy Boudes, curé de Coussergues, au même diocèse, représenté par M. Guibert, curé de Montblanc, son procureur fondé ;

M. Etienne Vignier, prieur, curé de Corncilhan, au même diocèse, de Béziers ;

M. Jean-Jacques Boudes, curé de Cabrerolles, au même diocèse, représenté par M. Blanc, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. François Abbal, prieur, curé de Sainte-Madeleine de Monis, au même diocèse, représenté par M. Sanche, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Noël Vergnes, curé de Poujol, au même diocèse ;

M. Jean Cabrié, curé des Aires, au même diocèse, représenté par M. Coutouly, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. André-Martin Lautres, curé d'Hérépian, au même diocèse, représenté par M. Leverre, curé de Villeneuve-les-Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean-Jacques-Joseph Flottard, prieur, curé de Colombières, au même diocèse, représenté par M. Sanche, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Jean-Joseph Lussignol, prieur, curé de Douts, au même diocèse, représenté par M. Gottis, prieur, curé de Bonjan, son procureur fondé ;

M. Jacques-François Bel, curé de Saint-Gervais, au diocèse de Castres ;

M. Victor Sehe, prieur, curé de Castanet-le-Haut, au même diocèse, représenté par M. Brès, prêtre, professeur au collège royal de Béziers, son procureur fondé ;

M. Joseph Méris, curé de Rougas, au même diocèse, représenté par M. Bel, curé de Saint-Gervais, son procureur fondé ;

M. Alexis Pélissier, prieur curé de Saint-Amans

de Mounis, au même diocèse, représenté par M. Audran, curé de Nésiès, son procureur fondé ;

M. Pierre Castel, curé de Maurian, au même diocèse, représenté par M. Brès, prêtre, professeur au collège de Béziers, son procureur fondé ;

M. Antoine Roque, prieur, curé de Saint-Géniès de Varausal, au même diocèse, représenté par M. Bel, curé de Saint-Gervais, son procureur fondé ;

M. Urbain Pas de Cesse, curé de Villemagne, au diocèse de Béziers, représenté par M. Massot, prieur, curé de Saint-Julien les Ollargues, son procureur fondé ;

M. Jean Blanc, curé de Montady, au même diocèse ;

M. Gabriel-Paulin Orozals, curé de Sauvian, au même diocèse, représenté par M. Bouniol, ancien archiprêtre de Cazouls, son procureur fondé ;

M. Antoine Granier, curé de Sérignan, au même diocèse ;

M. Joseph Bellecgon, curé de Vendres, au même diocèse ;

M. Jacques-Alexis Gondret, curé de Lespignan, au même diocèse ;

M. Jean-Baptiste-Bernard Cathelau, curé de Colombiers, au même diocèse, représenté par M. Libes, curé de Villenouvelle, son procureur fondé ;

M. Louis-Honoré Dalmais de Curnieu, archiprêtre de Capestan, au diocèse de Narbonne ;

M. Jean Pagès, curé de Quarante, au même diocèse ;

M. Jean-Louis Gouttes, curé d'Argelais, au même diocèse ;

M. Joseph Féréol Rolland, curé de Bize, au même diocèse ;

M. Marc-Antoine Jaussau, curé de Maihac, au même diocèse ;

M. Hyacinthe de Larentière, prieur, curé de Puissegner, au même diocèse ;

M. Thomas Tharbouech, curé de Cressan, au même diocèse, représenté par M. de Larentière, prieur, curé de Puissegner, son procureur fondé ;

M. Jean-Baptiste Faliou, curé de Montels, au même diocèse, représenté par M. Rolland, curé de Bize, son procureur fondé ;

M. Bernard Augé, curé de Polhès, au même diocèse ;

M. Thomas Pigol, prieur, curé de Nissan, au même diocèse ;

M. Gabriel Crouzilhac, prieur, curé de Maureilhan, au diocèse de Béziers, représenté par M. Bouniol, ancien archiprêtre de Cazouls, son procureur fondé ;

M. André Mathieu de Tabarier, prieur, curé de Ramejan, au même diocèse ;

M. François Pagès, curé de Guzy, au diocèse de Saint-Pons, représenté par M. Pagès, curé de Quarante, son procureur fondé ;

M. Jean-Joseph Gros, curé de Montouliès, au même diocèse, représenté par M. Gouttes, curé d'Argeliers, son procureur fondé ;

M. Pierre Hyger Cabanon, curé d'Agel, au même diocèse, représenté par M. Rolland, curé de Bize, son procureur fondé ;

M. Pierre-Jean-Prospér Gros, prieur, curé d'Aigues-Vives, au même diocèse, représenté par M. Lavigne, curé de Ventenac, diocèse de Narbonne, son procureur fondé ;

M. Martin Martin, curé de Sebazan, au même diocèse de Saint-Pons ;

M. Antoine-Dominique Théron, curé de Villespassan, au même diocèse, représenté par M. Mas-

siph, curé de Saint-Chinian, son procureur fondé;

M. Pierre-Jean-François de Guiraud de Lasserre, prieur, curé de Saint-Martin de Larçon, au même diocèse, représenté par M. Bonnnaviable, prêtre, prébendé de l'église collégiale de Béziers, son procureur fondé;

M. Joseph-Etienne Abbran, curé de Lauzières, au diocèse de Lodève, représenté par M. Théron, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé;

R. P. Charles-Joseph de Fleury, prêtre, prieur des Carmes de cette ville, formant actuellement toute la communauté;

Les Pères Cordeliers d'Agde, représentés par M. Claude-Félix Maffre, bénéficiaire de l'église d'Agde, leur procureur fondé;

Les Pères Carmes de Lodève, représentés par le R. P. de Fleury, prieur des Carmes de Béziers, leur procureur fondé;

Les Pères Cordeliers de Pézenas, représentés par M. Salvy Sudre, prêtre du diocèse d'Alby, leur procureur fondé;

Les dames religieuses du couvent de Notre-Dame de Béziers, représentées par M. Jean-Marie Daydé, vicaire général du diocèse, leur procureur fondé;

Les dames religieuses du couvent de Sainte-Marie de Gignac, représentées par M. Nouguier, curé de la même ville, leur procureur fondé;

Les dames religieuses d'Agde, représentées par M. Mazac, curé de Bessan, leur procureur fondé;

Les dames Ursulines de Pézenas, représentées par M. Savy, curé de la même ville, leur procureur fondé;

M. Jean-Baptiste Chareim, supérieur et député des prêtres de la congrégation de la Mission de la maison de Béziers;

R.-P. Guillaume Cerize, député des Pères Dominicains de Béziers;

R.-P. Joseph Tédenat, député des Pères Augustins de Béziers;

R.-P. Pierre Lafite, député des Pères Minimes de Béziers;

R.-P. Benoit Rigal, prieur et député des Pères Augustins de Montagnac;

R.-P. Jean Julien, prieur et député des Dominicains de Clermont-Lodève;

Les dames Ursulines de Béziers, représentées par M. Jean-Marie Boucard, prêtre prébendé honoraire de l'église de Béziers, leur procureur fondé;

M. Jean-Guillaume Rolland, prêtre, du diocèse d'Agde, chapelain de la chapelle Notre-Dame, érigée dans la paroisse de Mèze, représenté par M. Fabry, prêtre hebdomadier de l'église d'Agde, son procureur fondé;

M. Pierre Coutouly, prêtre prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle dite de l'Obit du purgatoire, érigée dans l'église Saint-Félix de Béziers;

M. Jacques-Guillaume Salet, ecclésiastique du diocèse de Lodève, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, fondée dans la paroisse Saint-André;

M. Jacques-Joseph-Alexandre de Portalon, prêtre, chanoine de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Jean, érigée dans la paroisse de Bessan;

M. Roque Despon, prêtre prébendé du chapitre de Moissac, chapelain de la chapelle du *Corpore Christi*, fondée dans l'église Sainte-Madeleine de Béziers, représenté par M. Boucard, prêtre prébendé honoraire de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Guillaume Salvan, prêtre chanoine de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers, chapelain de la chapelle de Rouch, fondée dans l'église Saint-Félix de la même ville;

M. Pierre-Louis Martin, prêtre prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Loupian;

M. Pierre-Félix Bepel, prêtre prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle de Galzy, fondée dans l'église paroissiale de Montblanc, et de la chapelle Sainte-Catherine, érigée dans celle d'Arignan-du-Vent;

M. Etienne de Rives, prêtre chanoine de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers, chapelain de la chapelle des Onze mille vierges, fondée dans la paroisse de Montblanc, et de la chapelle Sainte-Croix, fondée dans l'église Saint-Félix de Béziers;

M. Emmanuel Cielle, prêtre chanoine de l'église collégiale de Béziers, chapelain de la chapelle Notre-Dame et de tous les Saints, érigée dans l'église Saint-Félix de Béziers, représenté par M. Etienne de Rives, chanoine, de la même église, son procureur fondé;

M. Jean Azema, prêtre hebdomadier de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Sainte-Anne, érigée dans la paroisse de Portirages;

M. Jacques-Gilbert Villebruno, diacre du diocèse d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-Pierre, érigée dans la paroisse de Montagnac, représenté par M. Jean-Baptiste Desmazes, chanoine sacristain du chapitre de Pézenas, son procureur fondé;

M. Claude-Antoine Arquinet, prêtre chapelain de la chapelle Sainte-Croix, érigée dans la paroisse de Mèze, représenté par ledit sieur Desmazes, chanoine de Pézenas, son procureur fondé;

M. Jean Astruc, prêtre, curé de Cabriols, chapelain de la chapelle des Ames du purgatoire, fondée dans la paroisse de Saint-Pons de Monchiens;

M. Pierre-Mathieu Faujoud, prêtre du diocèse de Lodève, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, fondée dans la paroisse de Soubès, représenté par ledit M. Astruc, curé de Cabriols, son procureur fondé;

M. Hyacinthe Jannot, prêtre chapelain de la chapelle du Purgatoire, fondée dans la paroisse de Bizo, représenté par M. Antoine Roube, prêtre hebdomadier de l'église collégiale Saint-Aphrodise de Béziers, son procureur fondé;

M. Louis Roube, prêtre prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Etienne, fondée dans la paroisse Saint-Félix de la même ville, tant en son nom que comme procureur fondé de M. Joseph Franc, prêtre, prébendé du chapitre Saint-Nazaire, et de M. Jean-Pierre Cadoret, prêtre, prébendé du chapitre Saint-Aphrodise, ses chapelains;

M. Jean-François Valat, prêtre du diocèse d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-Crépin, fondée dans la chapelle de Pézenas, représenté par M. Etienne-Charles André prêtre, chanoine du chapitre de la même ville, son procureur fondé;

M. Fulcrand Vignes, prêtre prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-la-Balme, fondée dans la paroisse Sainte-Madeleine de la même ville;

M. Michel-François-Guillaume Fraisse, prêtre du diocèse de Béziers, bénéficiaire de l'église cathédrale, chapelain de la chapelle Saint-Martin d'Alzonne, fondée dans la paroisse Saint-Félix de la même ville;

M. Jacques-François Lagarde, prêtre bénéficiaire de l'église d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-Joseph, érigée dans la paroisse de Montagnac, représenté par Jean-Ferret, prêtre, prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Jacques de Lozereau, prêtre, chanoine de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Antoine, fondée dans la paroisse d'Aniane;

M. Michel-Thomas-Remy-Antoine Pagès, prêtre du diocèse d'Agde, hebdomadier de la même ville, chapelain d'un cantage, fondé dans la paroisse de Nézignan;

M. Barthélemy Augé, prêtre, prébendé de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Antoine, fondée dans la paroisse Saint-Etienne de Marsan;

M. Joseph-Honoré Olivier, prêtre, prébendé de l'église Saint-Ambroise de Béziers, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Port, érigée dans la chapelle Saint-Félix de la même ville, représenté par M. Hérail, prêtre, hebdomadier du susdit chapitre Saint-Aphrodise;

M. Antoine Gibal, prêtre du diocèse de Béziers, chapelain de la chapelle de Saint-Hippolyte, Saint-Blaise, Saint-Joseph, Saint-Crépin et Saint-Crépinien, fondée dans l'église de Gignac;

M. Pierre Rouand, prêtre du diocèse de Lodève, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée dans la paroisse de Pégairolles, représenté par ledit M. Ambroise Gibal, prêtre, son procureur fondé;

M. Jean-Baptiste Cabrié, prêtre du diocèse de Béziers, chapelain des chapelles Saint-Pierre et Saint-Féréol, fondées dans la paroisse de Ville-neuve;

M. Jean-François Armely, prêtre du diocèse d'Agde, ancien curé de la paroisse de Florence, chapelain de la chapelle Saint-André, érigée dans la paroisse de ce dernier lieu;

M. François-Etienne Lafon, bénéficiaire de l'église d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-Maxent, fondée dans la paroisse Saint-Sever d'Agde, représenté par M. Lunarel, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Pierre-Balthazard Olivier, bénéficiaire de l'église d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-André, fondée dans la paroisse de Montagnac;

M. Guillaume Palhousier, prêtre, chanoine du chapitre Saint-Aphrodise de Béziers, chapelain de la chapelle Saint-Guiraud, fondée dans la paroisse Sainte-Madeleine de la même ville, représenté par M. de Portalon, prêtre prébendé de l'église cathédrale, son procureur fondé;

M. Jean-Antoine Villebrun, ecclésiastique du diocèse d'Agde, chapelain de la chapelle Notre-Dame d'Agde, fondée dans la paroisse de Pézenas, représenté par M. de La Serre de Fondore, chanoine doyen du chapitre de la même ville, son procureur fondé;

M. Claude-Félix Maffre, bénéficiaire de l'église d'Agde, chapelain de la chapelle Saint-Claude, fondée dans la paroisse de Marseillan;

M. Jacques Roudier, ancien curé de Vendres, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, fondée dans la paroisse Sainte-Madeleine de Béziers;

M. Jean Fabre, bénéficiaire du chapitre de Pézenas, chapelain de la chapelle Saint-Antoine, fondée dans la chapelle de Valros;

M. Pierre Brès, prêtre, député des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, non possédant bénéfices, qui sont actuellement habitués ou domiciliés sur la paroisse Sainte-Madeleine de Béziers;

M. Louis Guibert, curé de Montblanc, député

des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, non possédant bénéfices, qui sont habitués ou domiciliés dans la ville de Clermont-Lodève;

M. Pierre-Léon-François Gayraud, prêtre du diocèse de Saint-Pons, député des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, non possédant bénéfices, qui sont habitués ou domiciliés sur la paroisse de la même ville;

M. François-Xavier Michel, prêtre du diocèse d'Apt, premier vicaire de la paroisse de Cette, député des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, non possédant bénéfices, qui sont habitués ou domiciliés dans cette même ville;

M. Louis-Henri de Blay, prêtre, vicaire de la paroisse de Perret, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée dans la paroisse de Ville-neuve-les-Béziers, représenté par M. Malbon, prêtre, prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé;

M. Joseph Olive, prêtre, chanoine précenteur du chapitre de Capestan, chapelain de la chapelle Saint-Etienne, érigé dans la paroisse du même lieu.

Dans l'ordre de la noblesse.

Monsieur, frère du Roi, comte de Pézenas, représenté par M. Jean-Guillaume Strozzi Plantavit, comte de La Pauze, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, son procureur fondé;

Très-haut et très-puissant seigneur François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Gayon, baron de Florenzac, Vias et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, représenté par M. Jean-Thomas, marquis de Visses, lieutenant au régiment d'Orléans dragons, son procureur fondé;

Très-haut et très-puissant seigneur Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, seigneur en partie du canal de Languedoc, lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, commandant en chef du comté de Provence, représenté par haut et puissant seigneur Jean-Baptiste d'Alphonse, seigneur d'Alphonse, etc., patrice romain, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, citoyen de Béziers, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Pons Marthe, marquis de Thézan, comte de Poujol, baron de Mourcaïrol, seigneur d'Herpian, du Pradal, coseigneur de Mourèze, et seigneur direct de Cessenon et de Roquebrun;

Très-haut et très-puissant seigneur Alexandre marquis de Bermond, seigneur de Puisserquier, Maureilhan, Sebazan, Saint-Balery, Colombiers et Tessan, représenté par haut et puissant seigneur Jean-François-Etienne de Sarret, baron de Conserques, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Jean-Maurice de Visses, marquis de Fontès, seigneur haut et bas justicier de la terre de L'Estau-les-Fontés, diocèse de Béziers;

Haut et puissant seigneur Henri-Antoine marquis de Gayon, seigneur engagiste de Boujun, seigneur de Baissan, Foussan-le-Bas, et seigneur direct de Vendres, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

Haut et puissant seigneur Joseph-Henri-Cons-tance, marquis de Lort, seigneur de Perdiquier, Savignac, Marassan et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien maréchal général des logis de la cavalerie;

Haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Joseph,

marquis d'Alphonse, seigneur d'Alphonse, et patrice romain, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant de Roi de la ville d'Agde, citoyen de Béziers ;

Noble Louis d'Alichoux de Senegra, seigneur de la terre de Fos, citoyen de la ville de Béziers ;

Très-haut et très-puissant seigneur Jean-François Béranger, vicomte de Thezan, baron de Bousagues, seigneur d'Espondeilhan, de Cognas, d'Aumes et Murles, seigneur direct de Bedarrioux, baron des Etats de Languedoc, colonel du régiment de Vermandois infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, représenté par M. le marquis de Thezan, son frère et son procureur fondé ;

Noble Jean de Benoist, comte de La Prunarde, seigneur de Lavallette, du Bosc et des Valarèdes, Lavasselle et Cerizières, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, citoyen de Lodève ;

Très-haut et très-puissant seigneur Jean-François-Gabriel, comte de Polastron, seigneur haut, moyen et bas justicier du fief noble du Bagnas, situé dans le diocèse d'Agde, représenté par haut et puissant seigneur Jean-François de Sarret, baron de Coussergues, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, son procureur fondé ;

Haut et puissant seigneur Pierre-François-Frédéric de Ferrouil, baron de Laurens, Fauzillion, et autres places, premier lieutenant des gardes du corps de Monsieur, colonel de cavalerie ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

Haute et puissante dame Victoire Emérentienne de Lacroix Caudillargues, veuve de haut et puissant seigneur Henri-Guillaume de Carion d'Espagne de Nisas, comte de Paulin, premier vicomte des Etats du pays d'Albigeois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur de Lezignan-la-Cèbe, Font-Couverte, Tourbes, Uselas, et autres places, en qualité de légitime administratrice des personnes et biens de ses enfants mineurs, représentée par M. le marquis de Gayon, son procureur fondé ;

Haut et puissant seigneur Jean-Gabriel de La Treille, marquis de Foziers, seigneur de Pegairolles, Le Ras, coseigneur direct de la ville de Lodève, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, citoyen de la ville de Lodève ;

Haut et puissant seigneur Antoine-Henri de Sarret, baron de Coussergues, seigneur de Montmarin Saint-Jean de la Cavalerie et Castelfort, citoyen de Béziers ;

M. Marie-Pierre Dupuy Montbrun, chevalier, vicomte de Cabanes, seigneur de La Roque, La Canourge, Saint-Pierre de La Farge, Parlatge, et autres lieux ;

Très-haute et très-puissante dame Catherine-Françoise Castinier de Couffoulens, comtesse de Clermont-Brignac, Mouresse, etc., vicomtesse du Bosc, Satelles, etc., baronne de la Coste, dame de Saint-Privat, Sérignan et autres lieux, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Marie de Poulpry, chevalier, marquis de Poulpry et autres lieux, lieutenant général des armées du roi, représentée par M. le marquis de Gayon, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, son procureur fondé ;

Très-noble François Simon, marquis de Grave, seigneur haut, moyen et bas justicier de Saint-Martin d'Aumès, et en partie de Saint-Martin d'Héruit, citoyen de Pézenas, représenté par noble Antoine-Félix de Juvenel, coseigneur de Carleucas, son cousin et son procureur fondé ;

Noble Antoine-Joseph de Jessé, baron de Levas, seigneur de Carleucas, Campilergues, citoyen de Béziers ;

Noble Jean-Pierre-Aaron Seymaudy, vicomte de Saint-Gervais, colonel d'infanterie, et lieutenant des Cent-Suisses du Roi ;

M. Pierre-Marie-Emmanuel de Reversac d'Eclès, comte de Marsac et de Poupar, marquis de Roquelaure, seigneur de Labrée et du Gazan, baron de Roquefort et de Boussens, conseiller au parlement de Toulouse en qualité de père et légitime administrateur de la personne et des biens de M. Jean-Gabriel-Prosper de Reversac de Marsac, son fils, marquis de Pezennes, baron de Montequieu, représenté par M. le comte de Prunarède, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, son procureur fondé ;

Dame Marguerite-Pauline-Elisabeth de Solinhiac, épouse de noble Pierre-Henri-Etienne de Nattes, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, dame pour un tiers de la baronnie de Magalas, représentée par ledit noble de Nattes, son mari et son procureur fondé ;

Dame Marie-Anne-Jeanne de Solinhiac, épouse de noble Jean-Baptiste-Bernard de Lavit, chevalier, lieutenant de MM. les maréchaux de France en la sénéchaussée de Béziers, dame pour un tiers de la baronnie de Magalas, représentée, par ledit noble de Lavit, son mari et son procureur fondé ;

Dame Marguerite-Françoise-Elisabeth de Solinhiac, épouse de noble Pierre de Solencier, capitaine d'infanterie, dame pour un tiers de la baronnie de Magalas, représentée par noble Claude Béranger, vicomte de Nattes, son procureur fondé ;

M. Pierre-Maurice-Hilaire de Claris, seigneur de Saint-Félix, Saint-Guiraud et Rabieu, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en survivance de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, représenté par M. le baron de Coussergues, son procureur fondé ;

Haut et puissant seigneur Théodore, marquis de Barral d'Arènes, chevalier, ancien lieutenant de Roi de la province de Languedoc, seigneur haut, moyen et bas justicier du Viala, au diocèse de Lodève, et seigneur moyen et bas du château et domaine du Parc, situé, partie dans le diocèse de Béziers, et partie dans le diocèse d'Agde ;

Haute et puissante dame Françoise-Mathurine de Guignard de Saint-Priest, veuve de haut et puissant seigneur Marc-Antoine-Marie-Thérèse d'Agde, marquis d'Axal, comtesse de Montpeiroux, représentée par haut et puissant seigneur Gabriel-Jean-Guillaume de Pascal de Saint-Juerry, vicomte de Juerry, seigneur de Cazilhac, capitaine de cavalerie, son procureur fondé ;

Noble Antoine-Félix de Juvenel, coseigneur de Carleucas, citoyen de Pézenas ;

Haut et puissant seigneur Jean-François de Bonnet de Maureilhan, baron de Polhès, seigneur de Neiffies et autres places, citoyen de Béziers ;

Haut et puissant seigneur, noble Joseph comte de Brettes de Thurin, ancien officier de cavalerie, seigneur de Mézeilhes ;

Noble Joseph-François de Rives, seigneur et baron du lieu de Ribaute, citoyen de Béziers ;

M. Jean-Hyacinthe-Stanislas de Mahieu, seigneur en paréage de Colombiers, seigneur direct de Cazouls, représenté par M. François-Marie-Zéphirin, chevalier de Mahieu, son frère et son procureur fondé ;

Noble François-Henri de Vidal de Latreille, seigneur de Lasteules-Notre-Dame, de La Garri-

gues, du Cayre et de Laganas, citoyen de Bédarieux;

Noble Antoine-André Lequepeys, seigneur de Bonsignes;

Haut et puissant seigneur Charles-Marie de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, représenté par M. Henri-Raymond de Peyrottes, baron de Soubès, seigneur de Poujols et autres lieux, ancien officier des vaisseaux du roi, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Henri-Joseph de Charayzieux, chevalier, baron de la Valtière et de Pailhez, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour Sa Majesté au môle Saint-Nicolas, île Saint-Domingue, représenté par noble Etienne-Jean-Joseph de Catellau de Saint-Meu, lieutenant de MM. les maréchaux de France, son procureur fondé;

Noble Daniel-Barthélemy de Lazard, président, trésorier de France en la généralité de Montpellier, seigneur en toute justice du lieu de Canet;

Haut et puissant seigneur Pierre de Grave, chevalier, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur haut, moyen et bas justicier en partie de Saint-Martin-les-Montagnac, représenté par noble Antoine-Félix de Juvenel, coseigneur de Carlenças, son procureur fondé;

M. François-Laurent d'Albènes, seigneur et baron du lieu de Loupian;

Haut et puissant seigneur Etienne-François de Portalès, marquis de Vignoles, seigneur de Courmonterral, seigneur du fief de Saint-Marcel, dans la sénéchaussée de Béziers, et autres places, citoyen de Montpellier, représenté par M. le marquis de Fozières, son procureur fondé;

Noble Joseph-Antoine de Villeraze, seigneur haut, moyen et bas justicier de Castelnau et Saint-Bauzile des Claissan, citoyen de Béziers, représenté par noble Henri-Joseph de Jessé, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Picardie, son procureur fondé;

Noble Jacques-Louis d'Hemerich, ancien officier au corps des grenadiers de France, coseigneur d'Espoudeilhan, citoyen de Béziers;

Noble Jean Fulerand de Saint-Jullien, seigneur de Puech;

Haut et puissant seigneur Etienne-Gabriel-François de Gransoigne, chevalier d'Auterives, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment de Vermandois, marquis de Marvielles, baron de Lescard, seigneur de l'Isle-d'Agde, de Baudinelly;

Haut et puissant seigneur Jean-Joseph-Martin de Barbeyrac, chevalier de Saint-Maurice, seigneur de Jourmac et des fiefs nobles du Paratge et Levasseur, situés au lieu de Saint-André, représenté par M. de Lazard, trésorier de France en la généralité de Montpellier, seigneur de Canel et autres places, son procureur fondé;

Haute et puissante dame Catherine Jeard, veuve et héritière de haut et puissant seigneur Pierre marquis de Lort-Sérignan, dame haute, moyenne et basse justicière de la terre de Farlet au diocèse d'Agde, représentée par haut et puissant seigneur Jacquet-Joseph-Augustin, comte de Lort-Sérignan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, novice des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare de Jérusalem, son fils et son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Iriex-Pierre de Lauzade, chevalier, seigneur de Jonquières, capitaine au régiment de Vermandois, représenté par M. Jo-

seph de Bonnefoux, chevalier, capitaine commandant au même régiment, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Paul-François-Vincent de Fleuri, chevalier, seigneur des Bains de Rennes, Montferrant et Bezis, coseigneur direct de Caux en ce diocèse, citoyen de Toulouse, représenté par M. le marquis d'Alphonse, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur Henri-Etienne de Bonnet de Monreilhan, coseigneur de Savignac, demeurant à Soupetz, diocèse de Saint-Bapoul, représenté par M. le baron de Polhes, son cousin, et son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur François-Emmanuel de Carion de Nisas, baron de Roquesels, représenté par noble Pierre-Henri marquis de Nattes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son procureur fondé;

Noble Pierre-Balthazard de Lavit, seigneur haut justicier de Clairac-Gaujas, lieutenant de cavalerie au régiment de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, représenté par noble Pierre-Henri-Etienne de Nattes, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, son procureur fondé;

Dame Marguerite-Françoise de Lavit, veuve de noble Jean-Pierre de Solinhiac, baron de Magalas, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant colonel au régiment de la Reine-cavalerie, dame du fief d'Espagnac, situé dans le susdit lieu de Magalas, représentée par noble Jean-Baptiste-Bernard de Lavit, chevalier, lieutenant de MM. les maréchaux de France, son procureur fondé;

Haute et puissante dame Félicité-Justine de Jarente, comtesse de Bausset, mère et légitime administratrice de ses enfants, seigneurs de Sauvian, représentée par noble Marie-Jean-André-Maurice-Hyacinthe Le Sage d'Hauteroche, citoyen de cette ville, son procureur fondé;

Noble Joseph-Henri de Combettes de La Fayole, seigneur de Poujols et coseigneur de Soubès, citoyen de Milhau, représenté par M. le comte Dupuy-Montbrun, son procureur fondé;

Noble Jean-Louis-Joseph-Henri, comte de Lasserre d'Aroux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Aunis-infanterie, seigneur direct du fief de la Vernière ou Escaniès;

M. Pierre-Charles-Antoine de Neyrac, écuyer, seigneur du Cros, conseiller maître en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, représenté par noble Joseph-François de Rives, baron de Ribaute, son procureur fondé;

Dame Marguerite Rigal, veuve de M. Henri de Ribes, dame en partie et avec toute justice de Lezignan-la-Cebbe et Uselas, représentée par noble Louis-César de Lasserre d'Aroux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, son procureur fondé;

Haut et puissant seigneur comte de Visses de Saint-Martin, baron d'Arboras, seigneur de Saint-Martin de Castries, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, représenté par M. le marquis de Fontès, son procureur fondé;

Noble Jean-Jacques-André de Fabre, chevalier, baron de Latude, seigneur de Saint-Michel et autres places, citoyen du lieu de Poncerols, représenté par M. le baron de Laurens, premier lieutenant des gardes de Monsieur, son procureur fondé;

M. Louis Raimond, chevalier de Jacomel, seigneur du fief de Saint-Marcel dans le terroir de Mèze;

Noble Anne-Jean-Jacques de Maistre de Roques-

sol, seigneur du fief noble de Loubatières, dans le comté de Pézenas, citoyen de cette dernière ville, représenté par noble Barthélemy de Maistre de Roquessol, commandant du corps royal d'artillerie dans les places de Narbonne, Agde, fort Brescou, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, son père et son procureur fondé ;

Noble Jean-Joseph-Etienne de Raymond des Pradels, seigneur du fief noble de Moulebrous dans le terroir de Fraisse, diocèse de Saint-Pons, et du fief de la Barthe, représenté par noble François Deccup, seigneur d'Homps, citoyen du lieu de Bize, son procureur fondé ;

Noble Jean-Baptiste-Joseph de Jaquetz, seigneur en partie du fief de Verniol, dans le terroir de Pomerols, ancien capitaine au corps des grenadiers de France, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, citoyen de Florensac, représenté par noble Jacques-Hercule de Jaquetz de Brey, ancien capitaine commandant au régiment-duc d'Angoulême, chevalier du même ordre, son procureur fondé ;

Noble Jacques Hercule de Jaquetz de Brey, seigneur du fief noble d'Auriol, dans le terroir de Florensac, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, citoyen de ce dernier lieu ;

Haut et puissant seigneur Jean-André-César, marquis de Genestoux, seigneur de Madières, du Mas, Delpont et autres lieux, gouverneur et commandant pour le Roi des villes et vigueries du Vigan, lieutenant de MM. les maréchaux de France, citoyen de cette dernière ville, représenté par M. le comte de La Prunarde, son procureur fondé ;

M. Joseph-François-Alexandre de Planque, seigneur de Fraisse, ancien capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant de MM. les maréchaux de France, citoyen de la Salvetat, représenté par M. Jean-François-Joseph de Moyria, chevalier, citoyen de Béziers, son procureur fondé ;

M. Pierre-Joseph-Marc-Antoine de Cabrol, seigneur du fief de Montarnaud dans le terroir de Fraisse, ancien mousquetaire du Roi, citoyen de la Salvetat, représenté par M. Claude-Joseph de Moyria, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, capitaine au régiment de l'Isle de France, son procureur fondé ;

Noble Marc Cabanes, seigneur de Puimisson, citoyen de Montpellier, représenté par noble David-André de Basser, chevalier, son procureur fondé ;

Noble Guillaume d'Abbes, seigneur haut, moyen et bas justicier de Cabrerolles, la Lignières, Aigues-Vives, Leutherie et autres lieux, ancien conseiller correcteur en la chambre des comptes du Languedoc, citoyen de Pézenas, représenté par noble Guillaume-Raymond de Cassan, son procureur fondé ;

Noble François-Antoine de Mayin, coseigneur direct de la ville de Saint-Gervais, citoyen de Béziers ;

Dame Catherine de Masclary, épouse de noble Elie de Ledrier, lieutenant-colonel d'infanterie, dame de la Caumette, représentée par ledit noble de Ledrier, citoyen de Béziers, son mari et son procureur fondé ;

Noble Louis-Redon de Comerac, seigneur du fief noble de Saint-Frichoux, situé dans le terroir de Quarente, citoyen de ce dernier lieu, représenté par noble Louis-Redon de Comerac, son fils aîné et son procureur fondé ;

M. Paul-Protais Roergas de Serviez de Campredon, écuyer, seigneur des fiefs nobles de Serviez

Sadde, Truscas et Campredon dans la terre d'Avésne, et d'un autre fief noble dans le vicomté de Nébuzon, citoyen de Saint-Gervais ;

Noble Louis de Vanières de La Lande, coseigneur des lieux de Saint-Nazaire de Ladarès et de Roquebrun, citoyen du lieu de Magalas ;

Noble Paul-François-Joseph de Bedos de Celles, seigneur direct de Caux, demeurant en ce dernier lieu, représenté par noble Jean Fulerand, de Saint-Julien, seigneur du Puech, son procureur fondé ;

Noble Louis-François-Saturnin de Bedos, seigneur de Celles, représenté par ledit noble de Saint-Julien, son procureur fondé ;

Noble Charles-Jean-Baptiste de Gleises de La Blaque, chevalier, premier président, et juge-mage honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Béziers, citoyen de la même ville ;

Très-noble Henri du Mas, comte de Manse, citoyen de Béziers ;

Noble Pierre-Henri-Marquis de Nattes, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, citoyen de Béziers ;

M. Jean-Guillaume Strozzi Plantavit, comte de la Pauze, maréchal des camps et armées du Roi, citoyen de Pézenas ;

Noble Jean-Baptiste-Bernard de Lavit, lieutenant de MM. les maréchaux de France, citoyen de Magalas ;

Noble Henri-François-Marie de Pascal de Saint-Juery, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur des gardes du corps de Monsieur, citoyen de Béziers ;

Noble Etienne de Mirman, ancien capitaine aux gardes lorraines, chevalier de Saint-Louis, citoyen de Saint-Thibery ;

Noble Guillaume-Jean-François de Runis, citoyen de Béziers ;

Noble Etienne-Jean-Joseph de Catellau de Saint-Meu, lieutenant de MM. les maréchaux de France, citoyen de Béziers ;

Noble Jean-Maurice de Forès, capitaine d'infanterie, chef de division des canonniers gardes-côtes d'Agde, chevalier de Saint-Louis, citoyen de Béziers ;

Noble Jean-Jacques Femand de La Banquière, ancien lieutenant principal au sénéchal et présidial de Montpellier, citoyen de Pézenas ;

Noble André-Charles de Lavit, seigneur et baron de Montégut, citoyen de Bédarrioux ;

Noble Claude-Bérenger, vicomte de Nattes, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, lieutenant de MM. les maréchaux de France, citoyen de Saint-Thibery ;

Noble Pierre-Henri-Etienne de Nattes, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, citoyen de Magalas ;

Noble Jacques-Robert-Jean-Baptiste de Barbier, capitaine au régiment d'Aquitaine-infanterie, citoyen de Béziers ;

Noble Jean de Ferrouil de Montgaillard, citoyen de Villeneuve ;

Noble Guiraud de Christophe, ancien capitaine d'infanterie garde-côtes, citoyen de Béziers ;

Noble Henri de Boudoul, citoyen de Pézenas ;

Noble Joseph-François de Lescure, citoyen du lieu de Puisserguier ;

Noble Jean-Antoine de Martin, citoyen de Clermont-Lodève ;

Noble François du Cup, seigneur d'Homps, citoyen de Bize ;

Noble Louis-George-Roch de Geoffroy, citoyen de Capestan ;

Noble Jean-Guillaume-Emmanuel de Varnière, citoyen du lieu de Caux ;

Noble Jean-François de Ricard-Bailhou, avocat au parlement, citoyen de Florensac;

Noble Louis Redon de Comeras, citoyen du lieu de Quarente;

Noble Louis-Joseph de Mayni de Madale, citoyen de Béziers;

Noble Claude-Joseph de Laurès, citoyen de Gignac;

Noble Louis-César de Lazare d'Aroux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, citoyen de Pézenas;

Noble Guillaume-Raymond de Cassan, citoyen de Béziers;

Noble Thomas-Joseph de Baderon de Maussac, citoyen de Béziers;

M. Joseph de Bonnefoux, chevalier, capitaine, commandant au régiment de Vermandois, chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief de la ville de Frontignan, citoyen de Béziers;

Noble Elie de Lédrer, lieutenant-colonel d'infanterie, citoyen de Béziers;

Noble Jean-Baptiste de Milhé de Saint-Victor, seigneur direct de la ville de Cessenon, ancien capitaine au régiment royal de Roussillon-infanterie, chevalier de Saint-Louis, citoyen de Cessenon;

M. Jacques-Joseph Auguste, comte de Lort-Sérignan, citoyen de Pézenas;

M. Claude-Joseph de Moyria, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine au régiment de l'Isle de France, citoyen de Béziers;

M. Jean-François-Joseph de Moyria, citoyen de Béziers;

M. Henri-Joseph de Jessé, capitaine de cavalerie, citoyen de Béziers;

M. Marie-Jean-André-Maurice-Hyacinthe Le Sage d'Hauteroche, citoyen de Béziers;

Noble Henri Du Lac, écuyer, ancien conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, citoyen de Béziers;

Noble Jean-Baptiste d'Embry, maître des comptes en la généralité de Montpellier, citoyen de la ville d'Agde;

Noble Barthélemy-Roch de Milhé, citoyen de Cessenon;

Noble David-André de Basset, chevalier, citoyen de la ville de Bédarrioux;

Haut et puissant seigneur, Jean-François-Etienne de Sarret, baron de Coussergues, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, citoyen de Béziers;

Haut et puissant seigneur Charles-Louis de Bérard d'Alais, comte de Montalet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant de vaisseau du Roi, citoyen de Béziers;

Haut et puissant seigneur François de Bérard d'Alais, marquis de Montalet, chevalier, capitaine au bataillon de garnison de Languedoc, citoyen de Marseillan;

Haut et puissant seigneur François, marquis de Visses Latude, capitaine d'infanterie, citoyen de la ville de Montagnac;

Haut et puissant seigneur Jean-Thomas, marquis de Latude, lieutenant au régiment d'Orléans-dragons, citoyen de Montagnac.

Dans l'ordre du tiers-état.

Les sieurs de Nanthon, Rey, Azais, Moureau, Pradines, Coste d'Espagnac, Chevalier, Eustache, Vincentio et Pagès, députés de la ville de Béziers;

Les sieurs Bousquet, Taillet, Durand, Garrilo, Arnaud neveu et Audibert, députés de la ville d'Agde;

Les sieurs Henri Reboul, Thomas, Mailhebau fils, Rességuier, Rigal, Bourbon, Revel, Armequir cadet, François Reboul et Alazard, députés de la ville de Pézenas : la députation de cette communauté ayant été étendue jusqu'au nombre de dix par des ordres particuliers de Sa Majesté, qui nous ont été adressés;

Les sieurs Merle, Mercier, Serans, Galibert, Gerbier, Castillon, Tudesq père et Goudard, députés de la ville de Cette;

Les sieurs Fabreguettes-Valette, Martin de La Garde, Fournier, Rouaud, Cruzet fils, Pascal, Ollier et Martin, députés de la ville de Lodève;

Les sieurs Pradal, Cartens, Pigot et Roques, députés de la ville de Saint-Pons;

Les sieurs Estroc, Avellan, Rochier et Gombeau, députés de la ville de Gignac;

Les sieurs Gailhac de Saint-Rome, Pierre Vernière, Jean-Baptiste Vernière et Jouillé cadet, députés de la ville d'Aniane, diocèse de Montpellier;

Les sieurs Pioch et Berger, députés du lieu de Puchabon, diocèse de Montpellier;

Les sieurs Hierles et Bouniol, députés du lieu de la Boissière, diocèse de Montpellier;

Les sieurs de La Garrigues, chevalier de Saint-Louis, Fourcade, Salvagnac de Coulon, députés de la ville de Saint-Chinian, diocèse de Saint-Pons;

Les sieurs Gros, Belot, Cauquil et Gauzel, députés de la ville de la Salvétat, diocèse de Saint-Pons;

Les sieurs Olivier, Brifaut, Boudet et Rey, députés de la ville de Montagnac, diocèse d'Agde;

Les sieurs François Verny, Pelletan, de Salzac, Bouissin, d'Anceilly, Gairaud et Balp, députés de la ville de Clermont-Lodève;

Les sieurs d'Escalle, Ducros, Alexandre Fabregat et Martel, députés de la ville de Bédarrioux, diocèse de Béziers;

Les sieurs Galtier aîné, Bepel, Dardé et Fizier aîné, députés de la communauté de Villeneuve-Béziers;

Les sieurs de Plos et Puél, députés de la communauté de Roujan, diocèse de Béziers;

Les sieurs Borrel, Vidal, Crestou et Riche, députés de la communauté de Cazouls-les-Béziers;

Les sieurs Farret, Viguier et Armand, députés de la communauté de Thézan, diocèse de Béziers;

Les sieurs de Thounières, d'Orpelières, Lacroix, Fabre des Estuves et Brousse, députés de la communauté de Sérignan, diocèse de Béziers;

Les sieurs Mas de Coussat, de La Place, Amillon et Canel, députés de la communauté de Servian, diocèse de Béziers;

Les sieurs Thourel et Cabanel, députés de la communauté de Boujan, diocèse de Béziers;

Les sieurs Gasc et Leutherie, députés de la communauté d'Alignan-du-Vent, diocèse de Béziers;

Les sieurs Prades et Pascal, députés de la communauté de Montblanc, diocèse de Béziers;

Les sieurs de Villespassan, Rouch et de Saint-Julien, députés de la communauté de Caux, diocèse de Béziers;

Les sieurs Fabre et Poujet, députés de la communauté de Nizas et Cissan, diocèse de Béziers;

Les sieurs Sales et Gaillard, députés de la communauté de Neffiès, diocèse de Béziers;

Les sieurs Cabanon et Ollier, députés de la communauté de Vailhan, diocèse de Béziers;

Les sieurs Alquier et Sabatier, députés de la communauté de Fontès, diocèse de Béziers;

Le sieur Négron, député de la communauté de Leurancabrières, diocèse de Béziers;

Le sieur Moullins, autre député, n'ayant point comparu ;

Les sieurs Desfours et Pauze, députés de la communauté de Peret, diocèse de Béziers ;

Les sieurs d'Auterribes et Gazel, députés de la communauté de Cabrières, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Bousquet et Ricard, députés de la communauté de Vasmacle, diocèse de Béziers ;

Le sieur Michel, député de la communauté de Brenas et Compillergues, diocèse de Béziers ;

Le sieur Soullairol, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Arnaud et Vermazobres, députés de la communauté de Dio et Valquières, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Balmes, Guibert, Ivernes et Mourgué, députés de la commune de Murviel et Mus, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Fabre et Calas, députés de la communauté de Carlemas, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Boyer et Couderc, députés de la communauté de Pézenas, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Rougé et Bousquet, députés de la communauté de Fos, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Couderc et Rabaud, députés de la communauté de Roquessels, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Audibert et Fayet, députés de la communauté de Montadi, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Labatut et Cavalier, députés de la communauté de Colombiers, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Gimié d'Arnaud et Carrière, députés de la communauté de Gabian, diocèse de Béziers ;

Le sieur Sauvi, député de la communauté de Magon, diocèse de Béziers ; cette communauté n'ayant point nommé d'autre député ;

Le sieur Laserre, député de la communauté de Pouzolles, diocèse de Béziers ; le sieur Serguières, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Castang et Viquier, députés de la communauté de Fouzillon, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Gabriel-François Martin et Pierre Martin, députés de la communauté de Abeilhan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Bédrines et Bertrand, députés de la communauté de Magalas, diocèse de Béziers ;

Le sieur Farret, député de la communauté de Coulobres, diocèse de Béziers ; le sieur Bouttes, autre député, n'étant pas comparu ;

Les sieurs Lagagne et Pailhade, députés de la communauté de Puissalicon, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Bouttes et Gaudi, députés de la communauté d'Espoudeilhan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Ledenac et Giret, députés de la communauté de Bassan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Villebrun et Cabanel, députés de la communauté de Lieuran-les-Béziers ;

Les sieurs Barthélemy et Guibal La Conquié, députés de la communauté de Ribaute, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Jean Cassan, Bernard Cassan et Rouch, députés de la communauté de Maraissan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Sauret et Latapie, députés de la communauté de Maureilhan, diocèse de Béziers ;

Le sieur Delmas, député de la communauté de Viensan, diocèse de Béziers ; le sieur Roulland, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Sabatier, Farret et Villebrun, députés de la communauté de Roquebrun et Ceps, diocèse de Béziers ;

Le sieur Amat, député de la communauté de Lignan, diocèse de Béziers ; le sieur Géli, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Lau et Cayrol, députés de la commu-

nauté de Saint-Nazaire de Ladarès, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Estève et Sabatier, députés de la communauté de Caussel et Veyran, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Peret et Negret, députés de la communauté de Lusignan-la-Cèbe, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Carrière et Pauzier, députés de la communauté de Cazouls d'Hérault, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Louis Foulquier et Eustache Foulquier, députés de la communauté d'Uselas-d'Hérault, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Renouvier, Couzin et Gabriel, députés de la communauté d'Aspiran, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Fage aîné et Henri, députés de la communauté de Puitacher, députés de Béziers ;

Les sieurs Crouzet et Blanc, députés de la communauté de Bélarga, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Saignier et Hus fils, députés de la communauté de Campagnan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Aube et Vedel, députés de la communauté de Tarbes, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Bouniol et Abbat, députés de la communauté de Valros, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Chavardès et Bepel, députés de la communauté de Cels, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Couli et Cabanon, députés de la communauté de Portiragues, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Chauliac et Leverre, députés de la communauté de Puimisson, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Thomas et Mede, députés de la communauté de Taussac, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Germain La Roquette, Bonat et Pharamon, députés de la communauté de Saint-Parroire, diocèse de Béziers.

Les sieurs Vailhé Bounafous, Salis, Boubals et Galabru, députés de la communauté de Boussagnes qui s'étend sur les paroisses de Boussagnes, Graissenac, Camplong, Saint-Xist, Mas-Blanc, et Saint-Etienne de Mursan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Nuguié, notaire, Castan et Jean-Nouguier, député de la communauté d'Avènes, diocèse de Béziers ; laquelle comprend encore les paroisses de Vinas, Notre-Dame de Rouvignac, et Saint-Barthélemy d'Arnoye ;

Les sieurs Ouradou et Martin, députés de la communauté de Ceilles et Rocozels, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Vernhes et Baunafé, députés de la communauté de Roqueronde, diocèse de Béziers, laquelle s'étend sur les paroisses d'Autignanel, et du Mas-de-Mourié ;

Le sieur Brun, seul député de la communauté de Raunigières, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Laures et Agut, députés de la communauté de Jaussels, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Couderc, Fulerand, Gauffre et Rivière, députés de la communauté de Lunas et Caumas, qui s'étend encore sur les paroisses de Notre-Dame de Nize, et Saint-Martin de Clémensau, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Pastorel et Bounes, députés de la communauté de Fougères, qui comprend la paroisse de Soumatre, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Balmes et Vignes, députés de la communauté de Caussinjoûls, diocèse de Béziers ;

Le sieur Gept, député de la communauté de Laurens, diocèse de Béziers ; le sieur Milhau, autre député, n'étant pas comparu ;

Les sieurs Pastres et Géli, députés de la communauté de Aulignac, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Durand et Debrus, députés de la communauté de Saint-Geniès, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Doumenge et Roueh, députés de la communauté de Corneilhan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Carratié et Gept, députés de la communauté de Cabrerolles, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Ferret et Pastre, députés de la communauté du Marcadrol et des Aires, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Cruvezy et Granié, députés de la communauté de Villemagne et Nissergues, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Mas et Martin, députés de la communauté de Hérépian, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Jean-Joseph Sales, Combrescure, Lantres et Antoine Sales, députés de la communauté de Pujols, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Astruc ; et Rouch, députés de la communauté de Colombrées, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Audoux aîné et Blanc, députés de la communauté de Sauvian, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Brousse, Gleises et Pastres, députés de la communauté de Vendres, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Gottis, Orliac et Gardiès, députés de la communauté de Lespignan, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Poudroux et Rouyer, députés de la communauté de Villeneuve, diocèse de Béziers ;

Le sieur Crebassan, député de la communauté de Rabejan, diocèse de Béziers ; le sieur Audous, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Martin, Bermond et Crozès, députés de la communauté de Saint-Gervais, diocèse de Castres ;

Les sieurs Pons et Mas, députés de la communauté de Castanet-le-Haut, et de Babeau, diocèse de Castres ;

Les sieurs Jean Mas, Antoine Mas, Bonnel père, et Grannier, députés de la communauté de la Terre foraine de Saint-Gervais, diocèse de Castres, qui s'étend sur les paroisses de Maurian, Saint-Amans de Monins et Rougas, au même diocèse, et sur celles de Donts et Saint-Laurent de Feircrolles, au diocèse de Béziers ;

Les sieurs Pons et Rolland, députés de la communauté de Saint-Geniès de Varansal, au diocèse de Béziers ;

Les sieurs Cassan, Guillaumon et Sipierre, notaire, députés de la communauté de Bize, diocèse de Narbonne, le sieur Gout, quatrième député de cette communauté n'étant pas comparu ;

Les sieurs Fermet, Tabouriech et Cabannes, députés de la communauté de Quarante, diocèse de Narbonne ;

Les sieurs Cabanes, Mas, de Saint-Julien, Gabriel Mas et Estève, députés de la communauté de Puissergnier, diocèse de Narbonne ;

Les sieurs Jacob Hilaire et Cambescure, députés de la communauté de Nissen, diocèse de Narbonne ;

Les sieurs Tardier et Givernis aîné, députés de la communauté de Montels, diocèse de Narbonne ;

Les sieurs Bonnefous, Givernis, Lartigue et Mirabel, députés de la communauté de Capestan, diocèse de Narbonne ;

Le sieur André Augé, député de la communauté de Creissan, diocèse de Narbonne ; le sieur Jacques Augé, autre député de la communauté, n'étant point comparu ;

Le sieur Saissets, député de la communauté de Mailhac, au diocèse de Narbonne ; le sieur Saux, autre député de cette communauté, n'étant point comparu ;

Les sieurs Azéma et Pagès, député de la communauté d'Argeliers, diocèse de Narbonne ;

Le sieur Blayac, député de la communauté de Bailhès, diocèse de Béziers ; le sieur Durand, autre député, n'étant point comparu pour cette communauté, comme ayant été député pour une autre ;

Les sieurs Nègre et Crubery, députés de la communauté du Pradal, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Couderc et Castan fils, députés de la communauté de Montesquieu, diocèse de Béziers ;

Les sieurs Baille, Maguelone, Maffre, d'Onglous, Coste de Pontève et Salettes de Puivert, députés de la ville de Marseilhan, diocèse d'Agde ;

Le sieur Fabre, Armely, Vezian et Verrières, députés de la ville de Florensac, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Granal, Bosc et Lukan aîné, députés de la ville de Mèze, diocèse d'Agde ; le sieur Gailard, quatrième député, n'étant point comparu ;

Les sieurs de Tredos d'Houdrat, Cazals et Hugues, députés de la communauté de Saint-Thiberi, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Pargoire fils et Durand, députés de la communauté de Saint-Pons de Monchiens, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Vezian fils et Gasse, députés de la communauté d'Aumes, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Gras et Toulouze, députés de la communauté de Castelnaud de Grurs, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Valessie et Bernard, députés de la communauté de Coussergues, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Renouvier et Maigu, députés de la communauté de Loupian, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Belpel et Gay, députés de la communauté de Vias, diocèse d'Agde ; les sieurs Duverru, et Rigaud, autres députés de la même ville, n'étant point comparus ;

Les sieurs Maurras et Goudard, députés de la communauté de Boussignes, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Massasy, Colombier et André, députés de la communauté de Villeirac, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Mouvel, Guinard, Mezéran et Jean-Gabriel Guinard, députés de la communauté de Poncerols, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Bouisset et Gauzal, députés de la communauté de Pinel, diocèse d'Agde ;

Les sieurs Pagès et Texier, députés de la communauté de Nézignan, diocèse d'Agde ;

Le sieur Hérail, député de la communauté de Polhès, diocèse de Narbonne ; le sieur Bousquet, autre député de cette communauté, n'étant point comparu ;

Les sieurs Sallets, Auverny, Marsal fils et Donisset, députés de la ville de Saint-André, diocèse de Lodève ; laquelle communauté comprend la paroisse de Cambous, au même diocèse ;

Les sieurs Gay, Anglade, Fougjols et Lacombe, députés de la communauté de Montpieroux, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Arnihal et Beloury, députés de la communauté de Nébjan, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Vissey, Latreilhe fils, André et Albe, députés de la communauté de Saint-Jean de Fos, diocèse de Lodève ;

Le sieur Portal, député de la communauté de Saint-Guillen-le-Désert, diocèse de Lodève, qui, par sa déclaration, a adopté le cahier de doléances de celle de Saint-Jean-de-Fos ; le sieur Gay, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Roch Carrière et Fulerand Carrière, députés de la communauté de la Coste, et Mas Audran, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Rabejac et Martin, députés de la

communauté du Bosc, qui s'étend sur les paroisses de Salèles, Loiros et Frichoux, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Jean Soullignac et Etienne Soullignac, députés de la communauté de Mourèze, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Cambon et Crouzat, députés de la communauté de Salsac, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Maistre et Audran, députés de la communauté de Liausson, diocèse de Lodève ;

Le sieur Vaillhé, député de la communauté de Mériious, diocèse de Lodève ; le sieur Rouire, autre député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Gairaud et Vaillhé, députés de la communauté de Celles, diocèse de Lodève ;

Les sieurs de Salsac, Lauzières et Viguier, députés de la communauté de Lauzières et Octon, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Guion, et Lamouroux, députés de la communauté de Ganet, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Gout et Escudier, députés de la communauté de Ceyras, diocèse de Lodève ;

Le sieur Pascal fils, député de la communauté de Saint-Martin des Combes, diocèse de Lodève ; cette communauté n'ayant point nommé d'autre député ;

Le sieur Ollier, seul député nommé par la communauté d'Oimat, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Aubert, et Hugounenc, députés de la communauté des Plans, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Orsand et Gynies, députés de la communauté de Poujols, diocèse de Lodève ;

Le sieur Vaillé, seul député nommé par la communauté de Villacem, diocèse de Lodève ;

Le sieur Crouzet, député de la communauté de Lauroux, diocèse de Lodève ; le dit sieur Ollier, second député de cette communauté, ayant opté la députation de la ville de Lodève ;

Le sieur Aiguillon, député de la communauté de Saint-Maurice, diocèse de Lodève ; laquelle comprend les paroisses du Coulet, de Novacelle et de Nadières ; le sieur Ollier, second député de cette communauté ne s'étant pas non plus présenté, à cause de l'option qu'il a faite ;

Les sieurs Cadilhac et Sales, députés de la communauté de Pegairolles, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Rouquette et Rounier, députés de la communauté de Saint-Félix de Chéras, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Coste et Blazy, députés de la communauté des Rives, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Agussol et Avinens, députés de la communauté du Caylar, diocèse de Lodève ;

Le sieur Courtalière, seul député nommé par la communauté du Cros, diocèse de Lodève ;

Le sieur Comcignes, seul député nommé par la communauté de Sales, diocèse de Lodève ;

Le sieur Seyries, seul député nommé par la communauté de Saint-Michel, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Henri et Boudon, députés de la communauté de la Vaquerie, diocèse de Lodève ;

Le sieur Gros, député de la communauté de Parlatges, qui comprend la paroisse Saint-Pierre de Lafage, au diocèse de Lodève ; le sieur Martin, autre député de cette communauté, s'étant déjà présenté comme l'un des représentants de la ville de Lodève ;

Les sieurs Milhaud et Bousquet, députés de la communauté de Saint-Etienne de Gourgas, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Jourdan et Pierre Ollier, députés de la communauté de Fouzières, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Monery et Portefaix, députés de la communauté de Soubès, diocèse de Lodève ;

Le sieur Hugounenc, seul député nommé par la communauté de Puech, diocèse de Lodève ;

Le sieur Salze, député de la communauté de Salses et Saint-Privat, diocèse de Lodève ; le sieur Puel, autre député de cette communauté, ainsi que de celle de Saint-Jean de la Blaquière, nous ayant déclaré qu'il optait cette dernière députation ;

Le sieur Fulerand, seul député de la communauté d'Uselas, diocèse de Lodève ; laquelle suivant sa délibération, n'a point fait de cahier particulier de doléances, et a adhéré à celui de la ville de Lodève ;

Les sieurs Puel et Séguret, députés de la communauté de Saint-Jean de la Blaquière, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Léotard et Bonnet, députés de la communauté de Brignac, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Boyer cadet et Blanc, députés de la communauté de Saint-Saturnin, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Gay et Falquières, députés de la communauté d'Arboras, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Quatrefages et Gay, députés de la communauté de Jonquières, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Montrouzier, et Vidal, députés de la communauté de Saint-Félix de Lodès, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Cambon et Sabatier, députés de la communauté de Saint-Guirand, diocèse de Lodève ;

Les sieurs Pierre-Olivier Bas de Cesse, Failhes, et Cabanon, députés de la ville d'Olargues, diocèse de Saint-Pons ; le sieur André Celse Bas de Cesse, quatrième député, n'étant point comparu ;

Les sieurs Cauquil et Calmette, députés de la communauté de Ferrières, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Massot, Joseph Hortala et Jean-Joseph Hortala, députés de la communauté de la Voulte, et l'Espinouse, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Peyronnet, Gout père, Jaune, et Rey, députés de la communauté de la Bastide, Rouairouse, diocèse de Saint-Pons ;

Le sieur Poux, député de la communauté de Piererne, diocèse de Saint-Pons ; le sieur Sabatier, autre député de cette communauté, n'étant point comparu ;

Les sieurs Bouisson, Massot, de Viranel, Vaillade et Rossel, députés de la ville de Cessenon, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Verdier et Fournier, députés de la communauté de Berlou, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Lignon, Cavailhé et Poncet, députés de la communauté de Riols, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Auzias, Calmeil, et Berlan, députés de la communauté de Premiau, au diocèse de Saint-Pons ; lequel comprend les paroisses du lieu appelé Mas de l'église, qui n'ont point encore de rôle particulier d'impositions, et sont, à cet égard, en contestation actuelle avec la communauté de Premiau devant la cour des aides de Montpellier, au moyen de quoi nous avons rejeté la comparution desdits habitants ;

Les sieurs Decor et Miquel, députés de la communauté de Pardailhan, qui s'étend sur les paroisses de Saint-Martial et de Saint-Jean, au diocèse de Saint-Pons ;

Et au moment de la clôture de la séance, s'est présenté le sieur Milhau, l'un des députés de la communauté de Laurens, diocèse de Béziers, qui ne comparut point le jour d'hier avec son collègue ;

Le sieur Serguière, l'un des députés de la communauté de Pouzols, diocèse de Béziers ; lequel ne s'était pas présenté le jour d'hier, avec son collègue ;

Les sieurs Martin, Rouanet et Carrière, députés de la communauté de Saint-Vincent, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Bouttes et Azais, députés de la communauté de Saint-Julien-les-Olargues, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Soulier et Marcouire, députés de la communauté d'Assignan, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Pradal et Bousquet, députés de la communauté de Villepassans, diocèse de St-Pons ;

Les sieurs Tarbouriech, de Campredon et Barthès, députés de la communauté de Saint-Bazan, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Boutet et Cathala, députés de la communauté d'Agel, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Cathala et Miquel, députés de la communauté de Montouliès, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Cormureau et Terral, députés de la communauté de Cruzy, diocèse de Saint-Pons ;

Les sieurs Rouger et Goudon, députés de la communauté de Saint-Martin de Largon, diocèse de Saint-Pons ;

Et les sieurs Bouffard, Malibrant d'Hoste, et Girounet, députés de la communauté de Bessan, diocèse d'Agde ; le sieur Gleises, quatrième député de cette communauté n'étant pas comparu .

L'appel des communautés étant consommé, se sont présentés encore ,

Dans l'ordre du clergé :

M. Guillaume de Boisé de Coursenay, ancien vicaire général d'Agde, abbé commendataire de Villemagne, représenté par M. Jacques de Loze-
rau du Fès, chanoine successeur de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Combescure, curé de Nissegues, diocèse de Béziers, représenté par M. Louis Jalabert, chanoine de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Montrouzier, prieur curé de Loiras, diocèse de Lodève, représenté par M. Loubeau, prieur curé de Saint-Salurnin, son procureur fondé ;

M. Louis-François Pelligneau, chanoine de Bourges, prieur du prieuré simple de Combas, au terroir de Servian, diocèse de Béziers, représenté par M. Belpel, prêtre prébendé de l'église de Béziers, son procureur fondé ;

M. Pierre-Jean Canaguier, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Michel, érigée dans la paroisse de Montagnac, diocèse d'Agde, représenté par M. Mazac, curé de Bessan, son procureur fondé ;

M. Louis Jalabert, prêtre, chanoine de l'église de Béziers, chapelain de la chapelle de *Corpore Christi*, dans la paroisse Sainte-Madeleine de Béziers .

Nous avons donné acte à tous les comparants de leur comparution, et octroyé défaut contre :

M. l'évêque de Tarbes, abbé commendataire de Quarante ;

M. l'abbé commendataire de Saint-Jacques de Béziers ;

M. l'abbé commendataire de Saint-Thibery ;

M. l'abbé commendataire de Saint-Chinian ;

La dame abbesse et les religieuses de l'abbaye de Clermont-Lodève ;

M. le commandeur de Béziers ;

M. le commandeur de Pézenas ;

M. le commandeur de Grezan ;

M. le commandeur de Saint-Félix de Sorgues du Campagnoles, le chapitre de Jaussels ;

M. Pinem, curé de Fraisse, au diocèse de Saint-Pons ;

M. Mazel, prieur, curé de Clairac-les-Béziers ;

M. Carrinenc, curé de l'Espinousse, diocèse de Saint-Pons ;

M. Ollier, curé des Salses, diocèse de Lodève ;

M. Gloises, curé de Fozières, au même diocèse ;

M. Saint-Léger, curé de Navacette, au même diocèse ;

M. Bessière, prieur, curé de Saint-Michel, au même diocèse ;

M. Marcorcel, prieur, curé de Sorbs, au même diocèse ;

M. Reynes, prieur, curé de Cros, au même diocèse ;

M. Bonnavialle, prieur, curé de Saint-Félix de Cheras, au même diocèse ;

M. Vassal, curé des Plans, au même diocèse ;

M. Nozerau, curé de Saint-Martin des Combes, au même diocèse ;

M. Soulairol, curé de Notre-Dame de Rouvièges, diocèse de Béziers ;

M. Gept, curé de Tressan, au même diocèse ;

M. Bonnavialle, prieur, curé de Recozels, au même diocèse ;

M. Blayat, curé de Saint-Xist, au même diocèse ;

M. Nègre, archiprêtre de Boussangues, au même diocèse ;

M. Thomas, curé de Loupian, au diocèse d'Agde ;

M. Brouillet, curé de Villeyrac, au même diocèse ;

M. Amadou, curé d'Ouveilhan, au diocèse de Narbonne ;

M. Faunier, prieur, curé de Vieussan, diocèse de Béziers ;

M. Tabarié, curé d'Agne, diocèse de Saint-Pons ;

M. Massot, curé d'Assignan, au même diocèse ;

Les religieuses du monastère Sainte-Claire de Béziers ;

Les Pères Cordeliers de Lodève ;

Les Ursulines de la même ville ;

M. le duc de Fleury, pair de France, seigneur de Lospignan et autres lieux ;

Madame la marquise de Spinola, baronne de Marviel ;

M. le marquis de Villeeneuve ;

M. le comte de Luc, seigneur de Castelnaud, de Guers, et autres places ;

M. le baron de Nizas ;

M. de Gaulejac, seigneur de Puissalicon ;

M. le marquis de Saint-Geniès ;

M. le marquis de Saint-Félix, seigneur de Fau-gères ;

M. le marquis de Saint-Maurice ;

M. le marquis de Lunas ;

M. de Treil, seigneur de Pardailhan ;

Le seigneur d'Avesne ;

Les consuls et communauté de Levas, diocèse de Béziers ;

Les consuls et communauté de Tressan, au même diocèse ;

Les consuls et communauté de Pleissan, au même diocèse ;

Les consuls et communauté d'Ouveilhan, au diocèse de Narbonne ;

Les consuls et communauté de Saint-Martin de Castries, au diocèse de Lodève ;

Les consuls et communauté de Sommont, au même diocèse ;

Les consuls et communauté d'Agne, au diocèse de Saint-Pons ;

Les consuls et communauté d'Aigues-Vives, au même diocèse ;

Les consuls et communauté de la Valette, diocèse de Lodève ;

Les consuls et communauté de Preignes, diocèse d'Agde .